A.B.C. INDUSTRIE

Société Anonyme au capital de 18.843.500 F
Siège social : 7, route du Plan
13860 Peyrolles-en-Provence
341 197 366 R.C.S. Aix-en-Provence

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 17 JUILLET 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 17 juillet, à 9 heures,

Les actionnaires de la société A.B.C. INDUSTRIE se sont réunis extraordinairement en assemblée générale ordinaire, dans les bureaux de la société Aoste Management, 2 rue Edison - 69500 Bron, sur convocation du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

M. Frédéric Barral préside l'assemblée, en sa qualité de Président du conseil d'administration.

La société Aoste Holding, représentée par M. Christophe Ranger, actionnaire représentant le plus grand nombre d'actions et acceptant cette fonction, est appelée comme scrutateur unique.

Mme Christine Augros Clément est désignée comme secrétaire.

La société Barbier Frinault et Autres, commissaire aux comptes, dûment convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 188.433 actions sur les 188.434 actions ayant le droit de vote.

L'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

DEPÔT GTC AIX EN 3783 LU [illegible] SEP. 1998

RCS B341 197 366 87B352

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- le rapport établi par le conseil d'administration,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur, en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs pour les formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport établi par le conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, prend acte de la démission de M. Paul Klönhammer de ses fonctions d'administrateur, avec effet à l'issue de la présente réunion, et nomme pour le remplacer :

- M. Peter Doodeman
 demeurant Gentsestraat 115
 2587 HM La Haye, Pays-Bas.

M. Peter Doodeman exercera ses fonctions d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2002 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. Peter Doodeman, préalablement pressenti, a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui viendraient à lui être confiées, qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Secrétaire
Mme Christine Augros Clément

Le Président
M. Frédéric Barral

Le Scrutateur unique
Pour Aoste Holding
M. Christophe Ranger

N:/AOS669/B0066687.DOC

SARA LEE FRENCH HOLDCO 1 S.A.

Société Anonyme au capital de 250.000 F
Siège social : 6 rue Marius Aufan
92300 Levallois-Perret
407 770 007 RCS Nanterre

Monsieur Frédéric Barral
Président du conseil d'administration
A.B.C. Industrie
7, route du Plan
13860 Peyrolles-en-Provence

Monsieur,

En ma qualité de Président de la société Sara Lee French Holdco 1 S.A., j'ai l'honneur de vous informer, conformément aux dispositions de l'article 91 de la loi du 24 juillet 1966 et de l'article 78 du décret du 23 mars 1967, que M. Cees van Rijn assumera, à compter de ce jour, en remplacement de Mme Marieke Bax, la représentation permanente de la société Sara Lee French Holdco 1 S.A. au sein du conseil d'administration de la société A.B.C. Industrie, société anonyme au capital de 18.843.500 F, dont le siège social est situé 7, route du Plan - 13860 Peyrolles-en-Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 341 197 366.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les indications relatives à l'état civil de notre représentant :

- Nom et prénom : Van Rijn Cees
- Date et lieu de naissance : 4 mai 1947 à Warmond (Pays-Bas)
- Nationalité : Néerlandaise
- Domicile : Beatrix Laan 15, 2361 SC Warmond, Pays-Bas

La présente désignation vaudra, dans les conditions énoncées à l'article 78 du décret précité, pour la durée du mandat d'administrateur de la société Sara Lee French Holdco 1 S.A. et, dans l'hypothèse où nos fonctions seraient renouvelées, jusqu'à décision contraire de notre part.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Levallois-Perret
Le 16 juillet 1998
en triple exemplaire

Robert Martin

N:/AOS669/B0065325.DOC